

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 2e/58-07

Séance du 29 JUIL 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

INTERVENTIONS ECONOMIQUES GENERALES

Salon International de l'Agriculture 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant maximum de 10 250 € en faveur de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin dans le cadre de sa contribution au Salon International de l'Agriculture 2007,
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le programme F024, enveloppe 80520, chapitre 65, nature 65738, fonction 90 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions